



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 109843

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la modification du choix des postes d'internat. Les étudiants en médecine de Marseille s'inquiètent de cette possible modification qui devrait se faire par voie informatique. Après un concours d'entrée et six années et en fonction des résultats obtenus lors du concours de l'internat, les futurs Internes choisissent leur spécialité et la ville dans laquelle ils suivront leur 3ème cycle d'études, suivant les postes ouverts par le ministère. Ce choix se faisait jusqu'alors sous la forme d'un amphithéâtre de garnison, permettant un choix éclairé en temps réel. Ils s'inquiètent d'un système informatisé qui pourrait ne pas maintenir un choix en temps réel et que le futur délai ne soit pas suffisant pour une décision qui engage parfois toute une carrière et une vie personnelle. Dans ce contexte, il lui demande s'il envisage de tenir compte de ces deux paramètres dans la future procédure informatisée de choix des postes d'internats.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109843

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5698

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)